

Question de la commission et réponse du promoteur

28-03-2012

Précision par rapport au plan directeur (document 3.1) du projet Le Nordelec

Selon la compréhension de la commission, les espaces à relocaliser devraient équivaloir aux superficies occupées des étages 6 à 8, soit 225 726 pi² (tableau 2). Comment concilier cette superficie avec les superficies disponibles tel qu'indiquées au tableau 3?

Si on prend comme hypothèse que les trois derniers niveaux de l'immeuble seront à terme convertis en habitation, il y aura forcément des entreprises qui seront appelées à se relocaliser ailleurs dans l'arrondissement dans des locaux plus adaptés à leurs besoins industriels. Cependant, la conversion des trois niveaux se fera en plusieurs phases et sur plusieurs années. Réalistement, on pense à un horizon de 5-7 ans. De plus, certaines ailes pourraient ne pas être converties telles que les trois niveaux de l'aile Richardson pour des raisons de fonctionnalité entre l'habitation et les bureaux.

Donc, à terme le maintien des entreprises de type bureau et leur relocalisation dans l'immeuble est possible et souhaitable tandis que les industries sont appelées à se relocaliser pour des questions de coûts de location et d'incompatibilité avec la nouvelle vocation de l'immeuble. Le départ de ces entreprises industrielles sera fortement compensé par un accroissement du nombre de travailleurs au pied carré pour les bureaux, si on se fie à la tendance depuis 2006-2011 (voir tableau du rapport de consultation p.23).

Voir document 6.7.1 pour la suite de la réponse